

■ Direction des Enseignements et de la Vie Etudiante

# PROCES VERBAL

## du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

### 22 avril 2009

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire s'est réuni en séance plénière le :

**Mercredi 22 avril 2009**

A 14 heures à la Présidence de l'Université – salle du Conseil

**PROCES VERBAL APPROUVE AVEC 2 ABSTENTIONS AU CEVU DU 16 SEPTEMBRE 2009**

#### COLLEGE ENSEIGNANT A ET B

##### **MEMBRES PRESENTS :**

###### **Collège enseignants A**

M. Eric DELABAERE, M. Aziz BALLOUCHE, M. Serge BLONDEL, Mme Isabelle RICHARD, Mme Geneviève MAURAS, M. Fabrice GUERIN.

###### **Collège enseignants B**

M. Jean-René MORICE, Mme Michèle FAVREAU, M. Dominique JONCHERAY, Mme Monique SAUNIER, M. Guillaume NICOLAS.

**AYANT DONNE PROCURATION** : Melle Hélène BOUCARD, Mme Sabine MALLET, Melle Sandra PALMERO, M. Adnan MECHBAL.

##### **MEMBRES ABSENTS**

M. Didier LE GALL.

#### COLLEGE "BIATOSS"

##### **MEMBRES PRESENTS**

Mme Brigitte BICHET, Mme Monique BERNIER, Mme Christine BEDU.

**AYANT DONNE PROCURATION** : Mme Emilie BOMAL.

#### COLLEGE « ETUDIANTS »

##### **MEMBRES PRESENTS**

M. François Loïc PICHARD, M. Mathieu GONOT-GASCHARD.

### **MEMBRES ABSENTS**

Melle Océane TOTO, M. Alix ARTHAUD., Melle Estelle BROUSSE, M. Alexis COCHIN, M. Mickael GOUIN, Melle Claire SERVOIN, Melle Nolwen ROISSE, M. Simon CLEREC, M. Valentin BROUILLARD, M. Bryan COUBARD, Melle Emilie MOREAU, M. Antoine MURZEAU.

### **AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Guillaume IFRAH  
Melle Chloé NETTER.

### **EXCUSES**

M. Roger Paillot NZABAT.

## **COLLEGE « PERSONNALITES EXTERIEURES »**

### **AYANT DONNE PROCURATION**

Mme LANNAUD ROLLAND, Directrice du CLOUS

### **MEMBRES ABSENT**

M. MUSSET, représentant du comité d'expansion.  
M. LAHEURTE, représentant de la CCI.

## **MEMBRES INVITES**

### **PRESENTS**

M. SCHAUB, Directeur de l'UFR Sciences  
M. CLEDY, Directeur de l'IUT

Mme IRALDE, Chargée de mission « Handicap »

### **ABSENTES :**

Mme l'Inspectrice d'Académie représentée par Mme VASSE.  
Mme Denmat, représentante de l'IUFM Pays de Loire.

## SOMMAIRE

1.	Informations diverses .....	4
1.1.	Mastérisation : état des lieux .....	4
1.2.	Le PRES .....	4
1.3.	Modèle d'allocation des moyens (SYMPA) .....	5
2.	Organisation de la fin des cours - UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines :.....	5
3.	Accueil et accompagnement pédagogique de l'étudiant en situation de handicap :.....	7
4.	Demande de création de DU de Médecine :.....	9
5.	Conventions : .....	9
6.	Modifications de maquettes-rentree 2009/2010 : UFR Sciences : .....	9
7.	Subventions FSDIE : examen de projets étudiants .....	11
8.	Approbation du procès verbal du 28 janvier 2009 : .....	12

## 1. Informations diverses

### 1.1. MASTERISATION : ETAT DES LIEUX

**M. Martina** communique les dernières informations sur le dossier « mastérisation ». Un courrier de Mme Péresse précise « à la rentrée prochaine les étudiants désireux de passer les concours de l'éducation nationale (PLC et PE) seront accueillis par les universités dans les mêmes conditions que l'année dernière ». La préparation au concours 2010 reste en l'état et les calendriers des épreuves sont inchangés.

#### Qui peut s'inscrire à ces concours ?

- Les étudiants titulaires d'un M2 et inscrits en M2
- A titre exceptionnel et dérogatoire pour 2010, les étudiants présents aux épreuves du concours 2009.
- A titre dérogatoire les étudiants inscrits en M1 à la rentrée 2009.
- Une inscription à l'IUFM vaut inscription en M1 par convention avec l'université. L'université attribuera des crédits ECTS pour avoir suivi la préparation au concours. Les modalités restent à définir.

**M. Martina** s'interroge sur la réaction des universités à ce dispositif. Par ailleurs **M. Martina** remarque que les inscriptions des étudiants préparant le CAPES pourraient être effectuées dans les universités. Les IUFM ne préparent que la partie « didactique » du concours. (soit à Angers 80 à 100 heures). Cela semblerait logique que dès cette année, les inscriptions se fassent dans les établissements préparant la formation.

**M. Martina** fera part de cette position au recteur de l'académie.

Le ministère confirme également que les candidats au concours bénéficieront d'un nouveau dispositif de bourses : 1400 euros par an pour la BCS et 2500 euros pour les bourses au mérite.

Le président observe qu'aucune information n'est donnée sur le cadrage des stages. Seul le maintien des bourses est mentionné.

Une commission doit travailler sur les concours de recrutement, le cadrage des masters et leur articulation avec les concours

Les établissements qui ont remonté leur maquette (9 universités, 2 ENS et 8 établissements privés) devraient voir leur maquette examinée par la DGES, l'AERES refusant de les examiner.

### 1.2. LE PRES

**M. Martina** confirme qu'il est candidat à la Présidence du PRES. Le premier conseil d'administration se tiendra la première quinzaine de mai. Les candidatures des membres fondateurs sont déjà déposées. Le nombre de ces candidatures est supérieur aux sièges à pouvoir. M Martina note également que les candidatures des établissements associés sont nombreuses. Le lancement politique du PRES se fera **le 29 juin à l'hôtel de région à Nantes**. Mme la Ministre sera invitée.

### 1.3. MODELE D'ALLOCATION DES MOYENS (SYMPA)

Ce nouveau mode d'attribution de moyen a été favorable à l'Université d'Angers (grâce à son sous encadrement, ses bonnes performances et sa bonne activité.) Il est cependant contesté par une majorité importante d'universités (les 2/3). Ces 2/3 se retrouvent avec une sur dotation par rapport au modèle. Le ministère donne cet excédent d'initialisation, mais au fur à mesure que l'Université progresse, les crédits eux ne progressent pas. De ce fait ces crédits pourraient stagner pendant 3 à 4 ans.

**M. Martina** estime que ce modèle a eu le mérite de faire apparaître les disparités entre les universités.

Il s'interroge sur la volonté du Ministère de modifier ce système. Mais l'Université d'Angers de toute façon progressera très largement.

## 2. Organisation de la fin des cours - UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines :

**M. Martina** rajoute ce point à l'ordre du jour. Il souhaite que le CEVU se prononce sur l'organisation de la fin des cours à l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines (calendrier des examens et rattrapage des cours).

Il informe qu'un pointage des cours (qui se sont déroulés normalement) a été fait. Depuis le début du 1<sup>er</sup> semestre, sur 11 semaines de cours seulement 3,75 ont eu lieu normalement. Cette situation n'est pas acceptable, les diplômés ne pourront pas être délivrés dans ces conditions.

M. Hetzel, Directeur de la DGES-IP dans un courrier adressé aux Universités, demande que soit élaboré un plan spécifique de rattrapage (intégrant les mesures d'ajustement et justifications). Ce plan devra être adopté par les conseils dans le respect des instances. La remontée de ces informations devra se faire pour le 30 avril.

**M. Martina** considère qu'il est possible d'organiser ces rattrapages sans imputer le mois de juillet. L'allongement des périodes d'enseignements ne doit également pas perturber les dates de rentrées prévues.

Il propose que les collègues de l'UFR lettres fassent leur proposition. Les modalités d'adaptation peuvent être discutées par les collègues voire les étudiants de l'UFR.

Il rappelle que le ministère est garant des diplômés mais que les présidents jouent également un rôle fondamental.

**M. Martina** réaffirme une position forte en n'acceptant pas que le calendrier des examens actuel soit maintenu. Il attend des propositions raisonnables de la composante.

**M. Gonot Gaschard** pense que la position du CEVU doit être plus orientée. Des pistes de réflexion pourraient être données pour l'UFR lettres.

**M. Ballouche** informe que l'absence de M. Le Gall est justifiée par sa présence actuelle à un comité de sélection. Des réunions ont été organisées à l'UFR.

**M. Ballouche** considère que le calendrier actuel n'est pas tenable. Cependant cette position est peu partagée par ses collègues. Il faudrait utiliser la totalité du mois de mai pour le rattrapage des cours. La 2<sup>ème</sup> session a toujours été prévue fin juin. Il insiste sur le fait que cela pose des problèmes au personnel administratif, très inquiet sur les retombées au niveau organisationnel.

**M. Martina** pense qu'il faudra prendre le bloc organisationnel et le déplacer. Il est conscient des difficultés pour certaines filières, la filière LEA par exemple. Il faudra traiter les cas particuliers.

**M Martina** souligne les difficultés engendrées par ces reports.

Le personnel administratif se trouve dans la même configuration que les enseignants et les étudiants. Le président rappelle que le cœur de métier de l'Université et de la communauté universitaire est la délivrance de diplômes nationaux.

**M. Morice** s'interroge sur la situation des étudiants ERASMUS.

**M. Martina** rappelle que la plupart sont calés sur un séjour semestriel. Le semestre va jusqu'au mois de juin. La 2<sup>ème</sup> session va jusqu'à fin juin. Les étudiants étrangers doivent jouer le jeu. Il ne faut pas amputer sur juillet. La tenue des jurys et la correction des copies peuvent déborder sur le mois de juillet.

**Mme Mauras** estime que le CEVU a un droit de regard pédagogique sur l'organisation des examens. Elle souhaite que ce vote prenne toute sa dimension pour responsabiliser les différents acteurs de la communauté universitaire.

**M. Martina** répond que l'avis du CEVU pèse au CA. Il n'exclut pas d'aller plus loin (possibilité de calendrier...).

**M. Joncheray** pense qu'il faut être vigilant par rapport au ton de la formule adressée à l'UFR Lettres qui doit être en cohérence avec le rôle du CEVU et prendre la forme de « proposition ». Il pense qu'il faut insister sur le plan d'aménagement. Malgré tout, ce message d'encouragement devra prendre en compte les exigences des différents départements. (stages en l'occurrence).

**M. Delabaere** précise que très peu d'enseignants se sont déclarés en grève au niveau individuel et que de ce fait la situation est variable d'une filière à l'autre. Les problèmes concernent essentiellement les L1, L2, L3.

**M. Mauras** propose d'indiquer « la notion de respect des maquettes d'habilitation ».

**M. Martina** laissera le CEVU décider jusqu'où il souhaite aller. Dans la réponse remontée au 30 avril apparaîtra la mention sous réserve du vote du CA.

**M. Martina** propose que les enseignements continuent jusqu'au 10 juin. Un temps de révision pourrait avoir lieu jusqu'au 14 ou 15. La 1<sup>ère</sup> session débiterait le 19 juin et la 2<sup>ème</sup> session début septembre. Les étudiants seraient libres en juillet et août. Le calendrier de l'année prochaine ne bougera pas.

**M. Delabaere** indique que les chambres universitaires doivent être libérées en juillet-août. Il faut être cohérent par rapport à ce que le CROUS a prévu. Des étudiants demanderont à être logés plus tôt en septembre du fait des calendriers prévus.

**M. Pichard** aurait souhaité savoir quelles sont les conclusions des différents départements de l'UFR.

**M. Ballouche** estime qu'il est important qu'un avis du CEVU soit donné au CA. Cette prise de position « centrale » sur la réorganisation est importante pour faire en sorte que les examens se déroulent dans les meilleures conditions. Cela doit apparaître comme une position de l'Université.

**M. Martina** veut éviter la situation de blocage. C'est une question d'appréciation.

**M. Pichard** souhaite que des moyens de consultation démocratiques soient mis en place.

**Mme Mauras** souhaite qu'il soit précisé « en respectant les mois de juillet et août comme congé universitaire pour les étudiants ».

**M. Schaub** est d'accord sur le respect des maquettes mais comprend moins les « adjonctions » faites à l'UFR Lettres.

Concernant les revendications, **M. Martina** ne comprend pas que l'on puisse mener des mouvements de revendications sans imaginer un autre moyen que le blocage des composantes.

**M. Pichard** rejoint les propos de M. Martina. Il remarque que la faculté de pharmacie a su faire parler d'elle sans bloquer les cours.

**M. Clédy** considère également les maquettes d'habilitation comme le socle de l'obtention des diplômes.

Après consultation de l'ensemble de l'assemblée, M. Martina propose le texte suivant :

*« Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire de l'Université d'Angers, considérant l'importance des perturbations dans l'organisation des enseignements à l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines, estime que le calendrier initialement prévu des examens du second semestre ne peut être maintenu.*

*Il demande que des mesures d'aménagement pédagogique soient mises en place afin d'assurer la valeur des diplômes universitaires dans le respect des maquettes sur lesquelles s'appuient leur habilitation. Ces mesures devront tenir compte des spécificités de chaque filière ».*

*Le CEVU suggère donc que la première session d'examens du second semestre se déroule à la fin du mois de juin et que la seconde session se tienne début septembre.*

*En toute hypothèse, les étudiants devront conserver la pleine disposition des mois de juillet et d'août.*

Le CEVU prononce un avis favorable à l'unanimité sur cette motion.

**M. Martina** informe que si la situation est mal ressentie à l'UFR Lettres, il est prêt à convoquer les personnels et expliquer cette position.

### **3. Accueil et accompagnement pédagogique de l'étudiant en situation de handicap :**

Mme Iralde présente ce guide. Il s'agit d'un projet destiné à l'ensemble des enseignants. Elle s'est appuyée sur le guide d'accueil édité à la rentrée 2007 par la CPU, des publications de l'ONISEP et sur les expériences des chargés de missions d'autres universités.

Le guide s'est également inspiré de l'esprit dans la charte université handicap voté au Conseil d'Administration début 2008. Cette charte révèle la nécessité de faire circuler l'information et de sensibiliser les personnels enseignants. Ce guide a vocation à répondre à cette demande.

Il est essentiellement centré sur l'accompagnement pédagogique de l'étudiant en différenciant au mieux les situations de handicap. Concrètement, dans ce guide, il y a des informations sur l'installation des salles de cours, des informations sur la communication pendant les cours mais aussi une précision des besoins des étudiants handicapés sensoriels (maladies, troubles psychiques). Mme Iralde a essayé de lister au mieux les exigences liées à ces situations. Les plus sensibles sont la communication des contenus de cours. Se dégage ici les difficultés des accompagnants (prises de note) ou interprètes pour les étudiants sourds qui ne sont pas formés aux disciplines dans lesquelles ils interviennent.

Les solutions proposées seraient :

- Disposer des contenus de cours permettant d'apporter une aide efficace « on line » lors de l'interprétariat.
- L'enregistrement des cours avec les garanties nécessaires (contrat avec le relais handicap par exemple pour la confidentialité)
- L'utilisation de l'outil « moodle »

Mme Iralde présente également les différentes aides pédagogiques proposées par l'Université d'Angers : prise de notes, assistance, tutorat pédagogique et aménagement d'horaires pour les examens.

Ce guide validé par le CEVU sera diffusé à l'ensemble des enseignants à la rentrée 2009. Chaque année il sera actualisé et redistribué.

Elle attire l'attention sur le handicap « psychique » qui constitue le 2<sup>ème</sup> groupe le plus important dans les lycées en situation de handicap (du trouble psychologique à la maladie psychiatrique). L'université doit se préparer à accueillir ce groupe très important. Dans le guide ce handicap est rendu le plus lisible possible. Les troubles psychiques font partie de la loi sur le handicap de 2005.

L'intérêt de ce guide en outre est de donner à chaque enseignant les clés nécessaires afin qu'ils puissent réagir au plus tôt avant que la situation ne devienne difficile à gérer et à vivre pour l'étudiant handicapé lui-même.

Ce guide sera remis aux étudiants handicapés et mis à disposition au SUMPPS. Un certain nombre sera édité en braille.

**Mme Saunier** a été confrontée à la situation de handicap psychique d'un étudiant. Elle souhaiterait que l'information passe par un processus plus structuré, par le dossier d'inscription par exemple.

**Mme Iralde** rappelle qu'il est déontologiquement impossible de contraindre un étudiant à se signaler. Grâce à la procédure d'admission post bac, tous les futurs étudiants ont ces informations. Elle insiste sur le fait que beaucoup d'étudiants sont informés tardivement des moyens mis à leur disposition. Les services des examens ont des difficultés à mettre en place des mesures d'accompagnement pour les examens. Cependant, rien n'est pas incompatible. Ce guide ne propose que des suggestions d'amélioration.

**Mme Richard** propose que l'information passe également par les assesseurs à la pédagogie qui doivent être le relai avec l'étudiant en situation de handicap et l'équipe enseignante.

**Mme Favreau** estime qu'il faudrait aux journées de pré rentrée sensibiliser les étudiants handicapés mais aussi tous les étudiants. Elle rappelle la nécessité d'une prise de conscience « collective » de l'ensemble des étudiants face à ces situations.

**Mme Iralde** ne peut matériellement venir à toutes les journées de pré rentrée. Elle devrait dans ce cas être relayée.

**Mme Bichet** insiste sur le fait que les services examens doivent être informés suffisamment tôt.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur le principe de diffusion de ce guide.

#### **4. Demande de création de DU de Médecine :**

- Diplôme d'université « Formation complémentaire en gynécologie obstétrique pour l'Asie du sud-est »

M. Delabaere est très sensible au fait que cette formation est gratuite pour les médecins stagiaires concernés de cette partie pauvre de l'Asie.

Mme Richard précise que cet enseignement existe depuis plusieurs années. Il a été jugé utile en terme de communication que cet enseignement corresponde à un DU délivré par une université française.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur la création de ce DU.

#### **5. Conventions :**

La convention « DELF/DALF » est reportée à un CEVU ultérieur.

**- Convention relative au Master Physique entre l'Université du Mans et l'Université d'Angers : avis favorable à l'unanimité.**

M. Delabaere précise que cette convention règle les modalités de co habilitation entre l'Université d'Angers et l'Université du Maine. Elle sera la base d'autres conventions de co habilitation.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur cette convention.

#### **6. Modifications de maquettes-entrée 2009/2010 : UFR Sciences :**

##### **L3 Sciences Physiques et Chimiques**

Les modifications souhaitées portent sur :

- des modalités d'évaluation des étudiants
- l'attribution des heures d'anglais
- la distinction de 2 sous-modules

### **L3 Mathématiques. Parcours**

- mathématiques
- mathématiques économie, finance

Modifications du tableau de composition des modules : afin d'harmoniser les calendriers des UFR sciences et sciences économiques, quelques permutations ont été introduites entre les cours de semestres 5 et 6, ce qui a conduit à remodeler les assemblages d'enseignements constituant les modules pour que chacun garde un volume horaire proche de 55 heures.

La présentation des contenus des deux parcours en deux tableaux distincts est faite pour la clarté.

### **L3 informatique**

Modification du contrôle des connaissances pour les dispensés d'assiduité : intégration de projets obligatoires.

### **M1 Informatique**

Modification du contrôle des connaissances

UE 4 « Culture d'entreprise » du S 1

Suppression du contrôle de l'enseignement « Organisation des entreprises».

Changement des coefficients des enseignements « anglais » et de « communication » qui passent à 0,5.

UE 6 « Intelligence artificielle » du S2 :

Changement de la durée du contrôle qui passe de 3 heures à 2 heures.

### **M2 CDSII (Conception et développement de Solutions informatiques intégrées**

Les modifications souhaitées portent sur le contrôle des connaissances :

#### **MODIFICATIONS APORTEES :**

- UE 6 « culture d'entreprise 3 » du S3
- Suppression du contrôle de l'enseignement « Création d'entreprise ».
- Changement du coefficient de l'enseignement « droit de l'informatique» qui passe à 0,2.

### **L2 MPCIE**

S3-4 : SPECTROSCOPIE MOLECULAIRE : annulation du contrôle continu, modification de la moyenne de cette matière.

S4-1 : CHIMIE ORGANIQUE 3 : annulation de l'examen, uniquement contrôle continu.

S4-4 : CALCUL SCIENTIFIQUE SOUS SCILAB : au lieu de examen, précision examen de TP (examen final sur ordinateur).

### **L2 portail Sciences du Vivant et Géosciences**

Demande de modification du module S4 BG5 – Adaptations physiologiques des micro-organismes (poids du TP par rapport à l'examen)

**Licence Sciences, Technologies et Santé**  
**Mention Sciences du vivant et Géosciences**  
**Parcours BIOLOGIE GENERALE et GEOSCIENCES**  
**Parcours BIOLOGIE CELLULAIRE et MOLECULAIRE et PHYSIOLOGIE**  
**Parcours BIOLOGIE des ORGANISMES et des POPULATIONS**  
**Parcours GEOSCIENCES**

Demande de modification sur l'organisation de 2 modules de physiologie dans les parcours BGG et BCMP

Demande de modification sur la répartition entre CM, TD et TP dans le module Adaptations animales : aspects physiologiques

Demande de modification sur la durée d'examen dans l'UE Systématique évolutive et développement des organismes.

**Master CHIMIE**  
**Spécialité : M2 Sciences et Ingénierie de l'Environnement (SIE)**

Modifications MINEURES des modules : S3M-SIE1, S3M-SIE3, S3M-SIE6.

Les modifications concernant le S3M-SIE7 sont à retirer.

**Master pro et recherche éco-ingénierie des zones humides, biodiversité, bio-indicateurs**

Toilettage de la maquette au vu de l'année de fonctionnement et, souci de se rapprocher encore plus des commentaires faits lors de l'expertise (diminution du nombre d'options).

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité pour les modifications proposées par l'UFR Sciences.

## **7. Subventions FSDIE : examen de projets étudiants**

### **I Association COMA :**

**Descriptif du projet** : voyage d'étude facultatif ouvert à tous les étudiants au camp mémorial d'Auschwitz : visite du ghetto juif de Cracovie. Prise de conscience des étudiants s'accompagnant inévitablement d'un devoir de retour et de restitution auprès de tous les étudiants. Ce voyage s'insère dans une réflexion sur le rôle des médecins sous le régime nazi.

**Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité pour une subvention de 2371 euros**

### **I Association CAP BURKINA :**

**Descriptif du projet** : Projet de déplacement au Burkina Faso : aide médicale dans un dispensaire de brousse pendant 3 semaines (prévention des infections, évaluation des conditions d'hygiène), découverte de la culture locale et de la médecine traditionnelle.

Un stock de gants et de flacons de solution hydro-alcoolique sera acheminé sur place. L'association cherche à se procurer d'autre matériel (dons, achats en gros) pour le dispensaire

**Le CEVU émet un avis favorable pour une subvention de 900 euros**

## **I Les Tréteaux de l'Université :**

**Descriptif du projet :** montage de 8 créations théâtrales en 2009 pour représentation en 2009 dans le cadre de multiples festivals dont à titre principal les festivals de théâtre universitaire « De cour à jardin » (mars et avril 2009) et « premier rappel » (octobre 2009). Co-organisation « festival national de théâtre universitaire « de Cour à Jardin » et Festival « Premier Rappel ». Lieu Angers, Saumur, Le Plessis Macé du 19 mars au 4 avril et Angers en mai 2009 et Octobre 2009, Château Gontier le 3 avril 2009.

**Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité pour une subvention de 6000 euros.**

## **8. Approbation du procès verbal du 28 janvier 2009 :**

Mme Bichet fait remarquer qu'elle était présente en début de séance. Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sous réserve de cette modification.

Le Président de l'Université

Daniel MARTINA



Le Vice-Président du CEVU

Eric DELABAERE



La Directrice des Enseignements et de la Vie étudiante

Brigitte BRAULT